

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 20 octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice : 13	Présents : 11	Votants : 13

Étaient présents : Monsieur Michel Pavard, Monsieur Mickaël Despres, Madame Véronique Pineau, Madame Delphine Michalaki, Monsieur Nicolas Barade, Monsieur Kevin Guéné, Monsieur Ken Hébert, Monsieur Armand Lefeuvre, Madame Betty Folan, Madame Mélanie Prémartin, Madame Sylvia Provots.

Pouvoirs : Monsieur Bertrand Vivier donne pouvoir à Monsieur Armand Lefeuvre, Madame Charlotte Féando donne pouvoir à Monsieur PAVARD.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique Pineau, Madame Pascale Bouchet.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour :

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance.

- 1 Contrat collectif de santé.
- 2 PLUI LBN Communauté Mise à disposition du dossier d'arrêt du 10 septembre pour avis.
- 3 Déclaration d'intention d'aliéner d'un bien situé dans le bourg.
- 4 Redevance d'occupation du domaine public 2025.
- 5 Durée d'amortissement du PLU (10 ans).
- 6 Subventions communales.
- 7 Délibération fixant les tarifs de vaisselle pour les salles des fêtes.
- 8 Extension du Service Commun Informatique.
- 9 Avis sur l'achat d'un barnum de communauté de communes.
- 10 Questions diverses.

Ressources Humaines

1. – Contrat collectif de santé

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Centre de Gestion qui propose désormais de préparer et d'organiser la consultation nécessaire à la mise en place d'un contrat collectif en matière de santé à destination des agents à compter du 1^{er} juillet 2027.

L'adhésion des agents sera facultative et la participation minimale des employeurs sera identique à celle d'aujourd'hui applicable en matière de contrats labellisés en matière de santé, soit 15 euros par agent et par mois.

Monsieur Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de La Sarthe afin de réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance en vue

de conclure des conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le maire à donner mandat au Centre de Gestion de La Sarthe pour la mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de convention de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet au 1^{er} juillet 2027.

Monsieur Le Maire demande l'avis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire soumet à l'ensemble du Conseil Municipal d'adhérer au Contrat Collectif de Santé.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Urbanisme

1 – PLUi LBN Communauté Mise à disposition du dossier d'arrêt du 10 septembre pour avis

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de La Communauté de Communes LBN, le Conseil Communautaire a validé par délibération en date du 10 septembre 2025 un nouvel arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de LBN Communauté. Cet arrêt abroge le projet délibéré en date du 21 mai 2025 sur lequel la commune de Chemiré-Le-Gaudin a été consulté durant l'été. Le Conseil doit émettre un avis sur ce second projet.

Pour information, le Conseil Municipal, en séance du 23 juin 2025, n'avait pas souhaité rendre un avis sur ce dossier.

Monsieur Le Maire consulte l'ensemble du Conseil Municipal sur le nouvel arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'ensemble du Conseil décide de ne pas rendre d'avis sur ce dossier au motif qu'il concerne la Communauté de communes LBN.

2 – Déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le bourg

Monsieur Le Maire est destinataire d'une demande d'intention d'aliéner d'un bien situé 4 impasse des Tamaris présentée par Maître Lucie GALLIEN 2 rue de La Terroirie 72650 La Milesse.

Conformément au Plan Local d'Urbanisme – pièce n° 5.1 du 21 janvier 2008, ce bien se trouve dans le périmètre de préemption.

Il s'agit de la parcelle :

Section AA numérotée 3 d'une superficie de 33 a 6 ca.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis de l'ensemble du Conseil Municipal.

La Commune n'a pas de projet pour ce bien immobilier et décide à l'unanimité des présents et représentés de renoncer à son droit de préemption.

Finances

1. – Redevance d'occupation du domaine public 2025

Monsieur Le Maire informe que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Ce décret porte modification du régime des Redevances pour Occupation du Domaine Public (RODP) des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'accepter le taux de la redevance pour la redevance d'occupation du domaine public au seuil de 0,035 €/mètre de canalisation, soit $RODP = L \times 0,035 \text{ €} + 100$
(L = longueur des ouvrages de distribution de gaz situés sous voies communales)

Pour information, la redevance perçue au titre de l'année 2025 est de 339,00 € (pas de travaux réalisés).

Il propose, conformément au décret, que ce montant soit revalorisé chaque année.

- Sur la base de longueur actualisée du réseau
- Par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Monsieur Le Maire soumet cette délibération à l'ensemble du Conseil Municipal.

La présente délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.

2. – Durée d'amortissement du PLU (10 ans)

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme en cours et sur les conseils du Trésor Public, Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est préférable d'amortir les dépenses affectées à cette étude sur 10 ans.

Il propose de valider cette durée d'amortissement.

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que cette délibération amortira les factures du bureau d'étude Scale. En ce qui concerne le bureau d'étude SCALE, elle a présenté un devis de 23 760 € et la somme de 9 360 € a été payé.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 10 ans la durée d'amortissement du PLU à l'unanimité des présents et représentés.

3. – SUBVENTIONS COMMUNALES

La Commune verse chaque année une subvention aux associations Chemiréennes dans le but de les aider à mener à bien les activités proposées

LES BIPÉDES GAUDINOIS

L'association Les Bipédes Gaudinois demande une subvention pour consolider le budget nécessaire pour la course qui aura lieu le 16 mai 2026 et notamment l'inscription de la course au Comité Départemental des courses hors stade 72.

Pour information, l'Association Les Bipédes Gaudinois n'avait pas demandé de subvention pour l'année 2024.

Après plusieurs années d'arrêt, l'association Les Bipédes Gaudinois décide de se relancer.

La discussion est ouverte ; le dernier trail s'est tenu en 2023. L'association avait déploré des vols (caisse et prix devant être remis aux coureurs). Elle relance cette course très appréciée et dont la notoriété n'est plus à démontrer.

Madame Betty Folan étant secrétaire de l'association, ne prend pas part au vote

Compte tenu du montant de l'investissement, une subvention exceptionnelle de 1000 € est adoptée à la majorité des présents et représentés

LE FOYER RURAL

L'Association Le Foyer Rural demande une subvention concernant les différentes activités proposées.

La section Tir à l'Arc a besoin d'acheter des maillots pour distinguer l'équipe lors des rencontres inter-foyers, de protections extérieures pour paillons et renouveler le matériel. Par ailleurs, la section a complété l'équipement du matériel de chauffage à hauteur de 150 €.

Le Cabaret a besoin d'acheter des émetteurs de guitare afin d'améliorer la sonorisation et des enceintes et autres achats pour la mise en scène.

La section gymnastique verse un salaire à l'animatrice et paye la SACEM. Ce qui représente un montant de 900 euros environ (déficit de prévu).

Pour information, le Foyer Rural a reçu une subvention de 700 € en 2024.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés la subvention d'un montant de 850 € (700 € + 150 €).

LE COMITÉ DE SOLIDARITÉ CHEMIRÉ-PENGAKRO

Le Comité de Solidarité Chemiré-Pengakro demande une subvention pour l'aide à la mise en place de la soirée africaine et la participation aux frais pour l'animation, pour l'aide financière concernant les frais de fonctionnement.

Pour information, le Comité de Solidarité Chemiré Pengakro a reçu une subvention de 200 € et un versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le versement de la subvention d'un montant de 200 €.

Le Conseil Municipal vote cette subvention à l'unanimité des présents et représentés

GÉNÉRATION MOUVEMENT

L'Association Génération Mouvement demande une subvention qui servira à la participation au voyage excursion.

Pour information, l'Association Génération Mouvement a reçu une subvention de 200 € en 2024.

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que l'association présente une bonne trésorerie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés le versement de la subvention d'un montant de 200 €.

COMITÉ DES FÊTES DE CHEMIRÉ

Le Comité des Fêtes demande une subvention pour l'achat de barnums.

Pour information, le Comité des Fêtes a reçu une subvention de 650 € en 2024.

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que les projets de l'année 2025 (fête de la musique, 14 juillet, bric à brac) ont été mutualisés avec les autres associations de la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés de verser une subvention d'un montant de 650 €.

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

L'association des Anciens Combattants demande une subvention pour les frais de fonctionnement (achat de gerbes, organisation des diverses réunions au cours de l'année).

Pour information, l'Association des Anciens Combattants n'a pas reçu de subvention au cours de l'année 2024.

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 14 février 2025 en raison de la démission de la présidente. A l'issue de cette assemblée, un nouveau bureau est constitué.

Suite au détournement de fonds, un protocole de remboursement a été signé entre la Fédération nationale des Anciens Combattants, le conciliateur de justice de l'UNC, le nouveau président de l'association et l'intéressée à raison de 60 € / mois pendant 3 ans (délai maximum imposé).

Une subvention exceptionnelle de 300 € est votée à l'unanimité pour reconstituer un nouveau fonds de roulement.

LA CABANE GAUDINOISE ne souhaite pas demander de subvention à la commune, estimant que la subvention reçue en 2024 était largement suffisante ainsi que l'aide apportée au cours de la saison.

Le Conseil prend acte et remercie cette association.

L'APEC ne souhaite pas demander de subvention pour l'année 2025 compte tenu de la bonne santé financière de l'association.

Le Conseil prend acte et remercie cette association.

LA COULÉE DOUCE

L'association La Coulée Douce est une association cantonale dont le siège est à la Suze-sur-Sarthe. Elle a pour but de s'inscrire dans le cadre des politiques locales de prévention de la délinquance. L'association œuvre principalement pour l'ensemble de la population de la Communauté de Communes du Val de Sarthe. Elle pourra assurer des missions, d'aide à l'organisation, de coordination et de conseils techniques auprès de différents partenaires institutionnels ou associations œuvrant sur un territoire géographique plus important en direction des enfants, des jeunes et des adultes.

Le 30 mai 2025, la commune avait réuni les jeunes chémiréens (nes) afin d'évoquer le projet de création d'une Junior asso. De cette réunion, il est ressorti que le dispositif « Argent de Poche » pourrait être créé sur la commune en collaboration avec l'association.

Le principe de création de ces deux dispositifs étant acté, La Coulée douce, en tant qu'accompagnant, sollicite une subvention pour le lancement et pour assurer les premiers frais de fonctionnement.

Les premiers chantiers seront lancés pendant les vacances de février prochain.

La commune est toujours en recherche de bénévoles pour accompagner les jeunes pour divers ateliers.

Pour information, le dispositif « Argent de poche » sera rémunéré à raison de 15 € / enfant / matinée sur un maximum de 5 matinées pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'accorder une subvention d'un montant de 200 €

4. – Délibération fixant les tarifs de vaisselle pour les salles des fêtes

Le Trésor Public souhaite que la commune prenne une délibération portant sur le remboursement de vaisselle cassée et/ou perdue à l'occasion de la location des salles des fêtes.

Monsieur Le Maire propose d'appliquer cette règle conformément aux tarifs annexés.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés cette délibération fixant les tarifs de remplacement de la vaisselle pour les salles des fêtes.

Affaires générales

1. – Extension du Service Commun Informatique

Les élus ont participé à une réunion de présentation de l'évolution du Service commun informatique à la mairie de Spay.

Le fait d'adhérer à ce service présenterait un intérêt pour les communes et syndicats en termes d'achats de matériels informatiques, de sécurité et d'assistance.

Monsieur Le Maire soumet à l'ensemble du Conseil Municipal le principe de cette adhésion au service commun informatique, sachant que le coût lui sera présenté ultérieurement et que ce dossier sera, à nouveau, soumis lors d'une prochaine séance.

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'un service commun informatique pourrait être créé avec les communes intéressées de la Communauté de communes.

Un informaticien rattaché à la commune de Spay s'est vu octroyer un contingent d'heures auprès de la CDC pour faire un état de lieux dans les différentes communes intéressées.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés le principe d'une adhésion au service commun informatique.

2 – Avis sur l'achat d'un barnum à la Communauté de Communes du Val de Sarthe

Monsieur Le Maire a participé à La Commission Voirie et Patrimoine qui a eu lieu le 14 octobre. La commission voirie de la Communauté de Communes du Val de Sarthe a décidé de se séparer de ses barnums

La Commune souhaite acquérir un barnum d'une superficie de 96 m² pour un montant de 1 507 €.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à l'acquisition de ce barnum.

Questions diverses

- Distribution des sacs poubelles

Vendredi 5 décembre 2025	16 H 30 – 18 H 30	Mr LEFEUVRE Armand Mr VIVIER Bertrand
Samedi 6 décembre 2025	9 H 00 – 12 H 00	Mme PRÉMARTIN Mélanie Mr BARADE Nicolas
Samedi 13 décembre 2025	9 H 00 – 12 H 00	Mr PAVARD Michel Mme PROVOTS Sylvia
Samedi 10 janvier 2026	9 H 00 – 12 H 00	Mme MICHALAKI Delphine Mme PINEAU Véronique

Décorations Noël 2025

Installations des décorations le 6 décembre 2025

Messieurs PAVARD, DESPRES, GUÉNÉ, HÉBERT et LEFEUVRE

Enlèvement des décorations le 10 janvier 2026

Messieurs PAVARD, BARADE, DESPRES, HÉBERT et LEFEUVRE,

Pour information, les vœux du maire auront lieu le 9 janvier 2026 à 19 h 00 – Salle des Fêtes.

Séance levée à 22.25 heures

M. Michel PAVARD	M. Mickaël DESPRÉS	Mme Véronique PINEAU	Mme Delphine MICHALAKI
Présent	Présent	Présente	Présente
M. Armand LEFEUVRE	Mme Sylvia PROVOTS	M. Bertrand VIVIER	M. Nicolas BARADE
Présent	Présente	Donne pouvoir à M. Lefeuivre	Présent
M. Kévin GUÉNÉ	M. Ken HÉBERT	Mme Betty FOLAN	
Présent	Présent	Présente	
Mme PRÉMARTIN Présente	Mélanie Mme Charlotte FERANDO Donne pouvoir à Mr PAVARD		

Commune de Chemiré le Gaudin

Liste récapitulative des délibérations

Séance du Conseil municipal ordinaire du 20 octobre 2025

N° délibération	Objet de la délibération	Vote
20/10/202501	Contrat collectif de santé	A l'unanimité des présents et représentés.
20/10/202502	Déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le bourg	A l'unanimité des présents et représentés.
20/10/202503	Redevance d'occupation du domaine public 2025	A l'unanimité des présents et représentés
20/10/202504	Durée d'amortissement du PLU (10 ans)	A l'unanimité des présents et représentés
20/10/202505	Subventions communales	A l'unanimité des présents et représentés
20/10/202506	Délibération fixant les tarifs de vaisselle pour les salles des fêtes	A l'unanimité des présents et représentés
20/10/202507	Extension du Service Commun Informatique	A l'unanimité des présents et représentés